

éducation  
**SUD** 29

SUD éducation

2, rue Amiral Nielly  
29200 Brest

**P** PRESSE  
DISTRIBUÉE  
LA POSTE

Union  
Syndicale  
**Solidaires**

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93.

Quimper 33 Av de la Libération ☎ 02 98 53 04 16

✉ 29@sudeducation.org

site <http://sudeducation29.infini.fr>

# Evaluations nationales Concurrence Classement Fichage des écoles... et des enseignants ?

**Le ministère a décidé d'imposer le retour d'évaluations nationales. L'ensemble de la communauté éducative n'a pourtant jamais cessé de les dénoncer.**

Ces évaluations nationales ne constituent pas un outil professionnel pour la classe et ne sont pas au service du diagnostic ni de la réduction des difficultés scolaires. Ces tests seront exclusivement ciblés sur la mesure des acquis scolaires des élèves par rapport aux programmes. Autrement dit, ils ne viseront qu'à mesurer la performance du système éducatif, des élèves, des enseignant-e-s et des équipes pédagogiques. Elles mènent ainsi à la stigmatisation des élèves et elles servent à légitimer des dispositifs d'aide "personnalisée" qui ont pourtant prouvé leur inefficacité à l'inverse des RASED et de la réduction des effectifs.

**Elles seront utilisées pour contrôler le travail des enseignant-e-s**, sur la base d'objectifs purement quantitatifs. Elles contribuent à la standardisation de nos pratiques de classe. C'est une façon méprisante de s'asseoir sur le travail en équipe pour la passation, la correction et l'analyse des évaluations. Elles poussent à centrer le travail en classe sur une pratique de bachotage et la recherche de résultats quantitatifs à tout prix.

**Ces évaluations nationales ne sont en réalité**

**aucunement nécessaires pour l'évaluation du système scolaire.** Il est illusoire de penser que les résultats produits par ce genre de dispositif sont représentatifs. Le Haut Conseil de l'Éducation dans son bilan annuel de l'école de 2011 a pointé le peu de fiabilité de ces évaluations. En effet, les conditions de passation ne sont pas homogènes sur tout le territoire.

**Progressivement, on prépare l'opinion publique à l'idée que la mission première de l'enseignement** réside en la quête permanente de la performance et du classement. On développe dans l'école une culture du résultat et du mérite, dont on connaît pourtant bien les dégâts dans l'univers impitoyable de la grande entreprise. Cela n'aura pour effets que

d'accentuer les pressions sur les enfants en difficulté scolaire et à disqualifier les enfants des classes populaires. Ce pilotage par l'évaluation instaure des outils de mesure de résultats qui visent à mettre toujours plus en concurrence les écoles et établissements, les enseignant-e-s et les élèves, à travers la publication de leurs résultats, de "palmarès" des meilleures écoles et établissements.

*suite de l'édito en dernière page*

## Pourquoi ces évaluations nationales ne sont pas obligatoires !

Le ministère a beaucoup communiqué sur ces évaluations mais il n'a publié au Journal officiel aucune circulaire leur donnant un cadre formel. Il n'y a donc pas de cadre réglementaire pour ces évaluations qui puissent les rendre obligatoires. Et non, un simple courrier du DASEN ou du ministère ne suffit pas !

L'année dernière, face aux oppositions et aux résistances que ces évaluations avaient provoquées, Jean-Marc Huart, directeur de l'enseignement scolaire (Dgesc), avait lui-même levé les consignes contraignant-e-s d'application de l'évaluation de CP via un courrier adressé aux enseignant-e-s le 18 septembre 2017 : « *Il est important que cette évaluation se déroule dans un climat de bienveillance... sans aucun esprit de compétition* », « *Vous avez la possibilité de ne faire passer qu'une partie des exercices* », « *Les durées de passation doivent être considérées comme indicatives.* »

**Bref, vous faites comme vous voulez... Puisqu'on ne peut rien vous imposer.**

Ce "pilotage par les chiffres", dont l'objectif reste la réduction des moyens et du nombre de postes, s'inscrit, avec la fragilisation de la carte scolaire, dans un projet de transformation de l'éducation en un vaste marché.

**Ces évaluations préparent la mise au pas réactionnaire de l'école** que programment Macron et Blanquer, sur les méthodes et les programmes. Elles sont à l'opposé de nos aspirations, de nos convictions éducatives et de nos missions. Les enseignant-e-s évaluent leurs élèves tout au long de l'année et au cours des apprentissages. Les enseignant-e-s n'attendent pas ces évaluations pour différencier leur pédagogie et adapter leurs enseignements en fonction des difficultés des élèves. Nous considérons que l'évaluation des élèves ne peut pas relever d'injonctions institutionnelles normatives. Les évaluations et leurs

rendus doivent être des outils construits par les enseignant-e-s dans le cadre de leurs pratiques pédagogiques pour faire progresser les élèves à leurs rythmes en s'appuyant sur les acquis et les recherches des pédagogies alternatives et coopératives.

**SUD éducation revendique ainsi des évaluations formatives plutôt que sommatives, une évaluation dans un cadre pédagogique.**

## Le syndicat vit des cotisations de ses adhérent-e-s

**Un syndicat solidaires des luttes**

Discriminations, précarité, droit des femmes, sans-papiers, NDDL, pesticides, OGM, défense des services publics, toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé.

**Un syndicat unitaire et intercatégoriel**

Par ce que c'est de faire le jeu des pouvoirs que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université.

**Un syndicat démocratique**

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s prennent les décisions d'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale, travaillent toujours au moins à mi-temps. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et vos représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel.

**Un syndicat de lutte**

SUD refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réforme libérales. Les élections (professionnelles ou autres), ne suffiront pas à obtenir les

changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social.

**Un syndicat de transformation sociale**

SUD lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaire, conditions de travail, protection sociale, etc) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

**Vous trouverez un bulletin d'adhésion sur notre site : [sudeducation29.infini.fr/](http://sudeducation29.infini.fr/)**

# Service civique Le pire de la précarité

Sous prétexte de politiques sociales et aussi pour faire tenir debout l'Education Nationale pendant qu'elle enchaîne les suppressions de postes, les contrats précaires se multiplient depuis une trentaine d'années. En fait de réponse à la montée du chômage, ceux-ci n'ont abouti qu'à installer des milliers de collègues dans la précarité. Chaque rentrée s'annonce dans la crainte d'un non-renouvellement, de temps partiel imposé ou de salaire au-dessous du seuil de pauvreté. Alors qu'on pouvait attendre des plans de formation ambitieux, ils n'ont servi qu'à colmater les brèches chez les personnels enseignants, administratifs et techniques dues aux choix politiques successifs et continus. Aujourd'hui, une personne sur quatre est en contrat précaire dans l'Education Nationale!

Ca ne suffit pas pour l'actuel gouvernement. Depuis la suppression des contrats aidés l'an dernier et aussi celle de nombreux contrats AED, la situation se durcit et des milliers de personnes se retrouvent sans revenu viable ni perspective pendant que les personnels en place voient leur charge de travail continuer à augmenter.

## Le contrat de travail, c'est trop !

Face à la pénurie de personnel, le gouvernement présente la possibilité d'employer des Services Civiques. Là on descend d'un cran en dessous, en sachant que ces Services Civiques ne sont pas des contrats de travail et ne sont donc pas régis par le Code du Travail. Ils suivent des règles dérogatoires en termes de droit du travail: aucun droit syndical, pas de salaire mais des indemnités (inférieures à 600 euros), jusqu'à 48 heures par semaine de temps de travail et journées de congés payés au-dessous de la norme. Aucune formation d'adaptation à l'emploi n'est prévue et de nombreux Services Civiques sont déjà recrutés pour remplir des missions pérennes administratives ou pédagogiques.

En clair, le pouvoir dérègle et part du principe que le contrat de travail dans l'Education Nationale est de trop! Place au précaire appelé à se généraliser.

## Pour un Service Public de l'Education Nationale !

Les fiches de poste mentionnent des tâches pour lesquelles les Services Civiques devraient « coopérer » avec des personnels enseignants, assistants d'éducation ou accompagnants d'élèves en situation de handicap. Nous n'ignorons pas que la tentation peut exister d'y recourir tant sont fortes les pressions de rentrée marquées par le manque de moyens. Pour autant, peut-on donner le change en donnant à prendre en charge des missions dévolues aux personnels d'enseignement et d'éducation par des missions de dix mois qui vont accélérer le turn-over et éloigner encore plus de l'emploi véritable nombre de personnes en difficultés?

Nous appelons les collègues en conseil d'école et en conseil d'administration à refuser le recours aux Services Civiques, et à exiger des postes de titulaires pour un véritable Service Public de l'Education Nationale.



# CAPD, CAPA, CTSD....

## Le paritarisme dans le viseur du pouvoir

Le 25 mai dernier, le ministre de l'action et des comptes publics, Gérard Darmanin, a transmis aux organisations syndicales un document appelé « Chantier et dialogue social » au sous-titre bien senti « Définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ». Et derrière la classique intention de « simplifier le fonctionnement des CAP », le ministre promet de « garantir et fluidifier les mobilités individuelles des agents » en « améliorant la prise en compte de la valeur professionnelle pour la promotion et l'avancement ».

### La fin des CAP

Les Commissions Administratives Paritaires sont un ensemble d'instances réunissant à part égale les membres de l'administration et les représentant-e-s du personnel qui existent depuis 1982 dans les trois versants de la fonction publique. Leurs compétences s'articulent autour d'un axe, la gestion des carrières des personnels fonctionnaires et notamment de l'Education Nationale. S'y décident les changements d'échelon, de grade, les congés formation ou disponibilités et détachements, mais aussi et surtout les mutations inter et intra académiques et inter/intra départementales pour le second et premier degré de l'enseignement. Y sont

également abordées, les sanctions disciplinaires.

Il s'agit tout bonnement pour le gouvernement d'en réduire la quantité et de les vider de leurs attributions.

En passant d'une architecture par corps (exemple CAPN des professeurs des écoles) à une architecture par catégorie A,B et C dans l'Education Nationale, on réduit le nombre de CAP nationale de 33 à 3. Il est impensable que dans ces conditions les CAP puissent examiner les situations des personnels dans un cadre respectueux de leurs droits, en sachant que les corps de catégorie A mieux rémunérés et moins nombreux seraient probablement mieux pris en compte que ceux de catégorie C.

### Profil, promotion, discipline

Les promotions des agents ne seront donc plus suivies par les CAP, celles-ci se contenteront de prendre connaissance de la liste des agents promus selon les critères de « valeur professionnelle » indexés sur le « mérite » et dévolus au domaine des ressources humaines. L'arbitraire managérial et la tyrannie du profil est la seule issue probable avancée par ce « Chantier et dialogue social » à la Darmanin.

Les questions disciplinaires ont également toutes les chances d'échapper aux CAP, alors qu'au

catalogue des sanctions possibles (avertissement et blâme) s'ajoute l'exclusion temporaire de trois jours pour les agents.

Et la nouveauté la plus saillante du projet réside dans la fin de l'examen des mutations par les CAP. On passerait d'un système barémé et transparent à une « gestion ressources humaines qualitatives » au nom d'une meilleure prise en compte des besoins locaux.

### Notre analyse

Il ne s'agit pas pour nous d'idéaliser un paritarisme dont nous avons expérimenté les limites et les risques d'institutionnalisation de l'action syndicale, mais d'alerter sur le fait que derrière la fin des compétences des CAP ce sont bien les droits collectifs de tous et toutes qui sont menacés. Et que la gestion des carrières va s'aligner sur les modèles tristement fameux de La Poste ou France-Télécom entre autres.

Nous refusons totalement ce projet de destruction du paritarisme et appelons les personnels à prendre la mesure de l'enjeu. A l'opposé de cette fonction publique et de cette école de la compétition et de la concurrence entre tous, Sud Education revendique un service public garant des droits des personnels et fondé sur la coopération et l'horizontalité des prises de décision.

## Inégalité professionnelle chez les enseignant.e.s L'indifférence à la différence

La revue « Education et Formation » a consacré un article de son numéro de mars dernier à l'analyse des écarts de traitement entre enseignants et enseignant-es.

Alors que le système indiciaire de la Fonction Publique n'établit pas de distinction entre hommes et femmes, le constat que les enseignants perçoivent des revenus de l'ordre de 14% moindres que ceux des hommes a de quoi faire réfléchir.

Le décalage entre égalité formelle et inégalité de fait met en lumière sa part inexpliquée, qui est liée aux caractéristiques genrées des parcours professionnels dans l'Education Nationale.

### Accès aux positions hiérarchiques

Pour commencer, l'inégalité d'accès hommes-femmes aux positions les plus prestigieuses demeure et pèse sur l'ensemble des positions

hiérarchiques. Alors que les femmes sont ultra-majoritaires dans le premier degré (8 enseignant-es sur 10) dont les traitements sont les plus modestes du monde enseignant, elles sont sous-représentées parmi les agrégé-es du secondaire (5,8% des femmes le sont et 11,8% des hommes). Parmi les proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles, on compte environ 2/3 d'hommes et 1/3 de femmes.

### Temps partiel, hors classe, ...

Généralement plus jeunes que les hommes et avec une moindre ancienneté de services, elles exercent plus souvent à temps partiel (14,8% des femmes contre 4,4% des hommes dans le premier degré). Elles accèdent aussi moins souvent à la hors-classe et à des missions offrant un complément de traitement comme les directions d'école (une femme sur 8 contre un homme sur 5), la

fonction de professeur principal, les heures supplémentaires ou les affectations post-bac (6% des certifiés contre 3% des certifiées exercent en classe post-bac).

Les auteurs de l'article parviennent donc à expliquer 80 à 90% du différentiel de traitement entre hommes et femmes dans l'Education Nationale par ces pesanteurs institutionnelles. Et on se rend



compte que l'hypothèse selon laquelle enseigner à un même niveau est associé à un même rendement salarial ne résiste pas à l'épreuve des faits.

### Une culture de l'égalité

C'est pourtant dans ces réalités pratiques que résident les marges de manœuvre à même d'influer sur la réduction des écarts. Et en même temps la part la plus difficile du chemin vers l'égalité réelle des hommes et des femmes dans la condition enseignante.

Décréter une « culture de l'égalité » ou garantir un égal accès aux droits sont sans aucun doute de bons points de départ, mais qui en resteront au stade de mantras modernisateurs tant que règnera en haut lieu l'indifférence à la différence selon le genre dans le Service Public de l'Education Nationale.